



naturalisation titre de séjour

Par **MlleLyon69**, le **15/01/2019** à **21:21**

Bonsoir, je viens tout juste d'obtenir la majorité et il se trouve que j'ai un rdv pour déposer mon dossier de naturalisation dans un mois. Cependant je ne possède pas de titre de séjour uniquement un document de circulation. Mon rdv pour l'obtention du titre de séjour n'est qu'en mai. Je vis en France depuis plus de 12ans donc depuis mes 6ans, j'ai effectué toute ma scolarité en France et je suis actuellement à l'université en médecine. Il faut savoir que pour devenir médecin il faut absolument avoir la nationalité française. Merci pour votre aide

Par **youris**, le **16/01/2019** à **01:10**

bonjour,

il existe environ 18000 étrangers faisant des études de médecine en France, la nationalité française n'est donc pas obligatoire.

pour votre naturalisation, voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations